



Aide juridictionnelle ou assurance ?

Par anteros404

Bonjour,

Suite à un soucis concernant le domaine de la justice, je désire porter cette affaire devant le tribunal.

Or, je suis éligible à l'aide juridictionnelle (prise en charge de 100%) mais possède également une couverture/aide juridique via mon assurance.

Laquelle des deux "couvre" le mieux les frais pour la justice ? En cas d'expertise et autre frais supplémentaire, est-ce que les deux prennent tout en charge ?

Merci de votre attention,

Gabriel COHEN.

Par Tisuisse1

Pour votre assurance : voyez votre contrat.